

## **AVIS**

## **ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS**

Concerne: Arrêté N° 3A/2023/3552/174

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 20 octobre 2023, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé la SARL KLEIN EXPLOITATIONS à installer et à exploiter un monte-charge à Hobscheid, 45B, rue de Kreuzerbuch.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le 2 4 001. 2023 Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire f.f.

Le Bourgmestre

Daniel Jost

Serge Hoffmann